



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

### PROCES VERBAL

A 18H30 – salle du conseil municipal – TAVEL

#### Présents outre le Maire :

Adjoints : Bernard JULIER, Pascale HERNANZ, Christelle ROCHER, Richard BERMOND GONNET, Franck BOURGADE

Conseillers : Marguerite LE BIHAN, Jean-Pierre DAANEN, Florian ANDRE, Marina BARETTINI, Pascal ROZIER, Vincent GRIEU, Anne-Marie MARTINEZ – ANDRIER, Jacques BARAC, Céline CHARLES, Flavie CAYOL, Richard SOUCHE

#### Absents excusés/procurations :

- Xavier TERNISIEN procuration à Jacques BARAC,
- Séverine FLORENSON procuration à Franck BOURGADE
- Christelle ROCHER procuration à Bernard JULIER jusqu'à son arrivée.

Pascale HERNANZ est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Approbation PV du conseil municipal du jeudi 14 décembre 2023
2	Exonération des taxes d'occupation du domaine public sur l'année 2024
3	Non souscription à l'augmentation de capital de la SPL et renonciation au droit préférentiel de souscription en totalité
4	Demande de subvention à l'Etat pour les travaux « ancien chemin de LIRAC » annule et remplace la délibération 2023/75
5	Vente d'un terrain agricole cadastré ZC 519 pour 1500m2 au lieu-dit « Les prés »
6	Jumelage avec LAZISE, commune viticole italienne
7	Remboursement de frais liés aux déplacements d'élus dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales - Jumelage avec LAZISE
8	Dénomination pour l'attribution de noms ds parkings
9	Transfert des voiries privées des lotissements Vallongue et Genestière dans le domaine public communal : relance de la démarche
10	Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
11	Questions orales
12	Questions diverses

*Affichage et envoi des convocations le 22 février 2024*

## POINT N°1

### OBJET : ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

*Pièce jointe : PV*

**RAPPORTEUR : Claude PHILIP**

Il est proposé au conseil municipal :

**D'ADOPTER** le PV du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le jeudi 14 décembre 2023

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.		
Pour	18	

Arrivée de Richard BERMOND GONNET à 18h36

Arrivée de Christelle ROCHER à 18h36

## POINT N°2

### OBJET : EXONERATION DES TAXES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR L'ANNEE 2024

*Délibération N° 2024/01*

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP et Richard BERMOND GONNET**

#### EXPOSENT

Monsieur le Maire rappelle l'impact des travaux de la RD4 sur les commerces de proximité qui souffrent depuis plusieurs mois d'un manque à gagner. A cela se rajoute une forte inflation qui grève la consommation des ménages, des matières premières qui flambent qui impactent également les recettes. Aussi, il paraît évident d'exonérer les commerçants de la RODP pour 2024.

#### PROPOSITION

Monsieur le maire propose de prononcer une exonération totale des taxes d'occupation du domaine public par les activités économiques pour l'année 2024 pour les commerces suivants :

Nature de l'activité exercée	Nombre de commerces concernés
Restaurants	4
Auberge	1

#### DECISION

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.		
Pour	19	

## POINT N°3

### **OBJET : NON SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION EN TOTALITE** *Délibération N° 2024/02*

**RAPPORTEUR : Claude PHILIP**

#### **EXPOSE**

La Commune de TAVEL est actuellement actionnaire de la SPL 30 à hauteur de 100 € réparti en 1 action d'une valeur nominale de 100 €.

Par délibération N° 2023/62 en date du 9 novembre 2023, la collectivité de TAVEL a autorisé son représentant permanent aux assemblées générales à voter favorablement à l'augmentation de capital de la SPL30 en application de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales.

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL 30 en date du 30 novembre 2023, il a été décidé d'une augmentation de capital à hauteur de 900 000 €.

Monsieur le Maire explique qu'il n'apparaît pas stratégique pour TAVEL de participer à cette augmentation de capital de la SPL30 au vu des moyens dont elle dispose.

#### **PROPOSITION**

Monsieur le Maire propose en conséquence,

- Vu le Code du commerce,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

De ne pas participer à cette augmentation de capital et de renoncer au droit préférentiel de souscription détenu par la Collectivité en totalité.

Richard SOUCHE explique qu'il s'agit d'une augmentation de capitale et c'est une procédure courante.

#### **DECISION**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

<b>Vote</b>	<b>Nombre</b>	<b>NOMS</b>
<b>Contre</b>		
<b>Abst.</b>		
<b>Pour</b>	19	

**POINT N°4****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ETAT POUR LES TRAVAUX « ANCIEN CHEMIN DE LIRAC »  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023/75***Pièce jointe : avant-projet CAP INGE**Délibération N° 2024/03***RAPPORTEURS : Claude PHILIP et RICHARD BERMOND-GONNET****EXPOSENT**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une délibération pour demander une subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), a déjà été prise le 14 décembre. Suite à la réception du dossier de subvention du cabinet CAP INGE il y a lieu d'actualiser les montants.

**PROPOSITION**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
INTITULE	DEPENSES HT	DEPENSES TTC	INTITULE	RECETTES HT	RECETTES TTC
Préparation du Chantier s	11 450,00 €	13 740,00 €	Auto-financement	296 043.00€	355 251.60€
Démolition / Terrassement / Dépose	31 280,00 €	37 536,00 €	Etat DETR DSIL 40%	197 362.00€	236834.40€
Maçonneries	122 980,00 €	147 576,00 €			
Revêtements et structures	119 790,00 €	143 748,00 €			
Mobiliers Urbains	6 360,00 €	7 632,00 €			
Signalisations Verticales et Horizontales	59 625,00 €	71 550,00 €			
Espaces paysagers - Préparation et Plantations	28 550,00 €	34 260,00 €			
Réseau Pluvial	76 370,00€	91 644,00 €			
<b>Sous total travaux</b>	<b>456 405,00€</b>	<b>547 686,00 €</b>			
Maitrise d'œuvre	27 500,00€	33 000,00 €			
Géo détection des réseaux existants	3 500,00€	4 200,00 €			

Diag Hap	2 000,00€	2 400,00 €	TOTAL RECETTES		
SPS	4000	4 800,00 €			
TOTAL DEPENSES	493 405,00€	592 086.00€		493 405,00€	592 086.00€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 4ème trimestre 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3ème trimestre 2025

- Approuver la réalisation du projet présenté estimé à 586 500,00€ HT
- Approuver le plan de financement exposé
- Autoriser le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL

Richard SOUCHE demande une rénovation sur les réseaux humides est prévue Monsieur le Maire explique que l'agglomération du Gard Rhodanien se chargera de ces réseaux dans une première tranche.

Jacques BARAC s'interroge sur l'échéancier. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un prévisionnel et qu'il faudra attendre la fin des travaux de la CAGR, pour débuter la partie voirie.

#### DÉCISION

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

<b>Vote</b>	<b>Nombre</b>	<b>NOMS</b>
<b>Contre</b>		
<b>Abst.</b>		
<b>Pour</b>	19	

**POINT N°5**

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE CADASTRE ZC 519 POUR 1500M2 AU LIEU-DIT « LES PRES »**

*Pièces jointes : Avis des domaines N°12424552, courrier de Robert GUEMACH*

*Délibération N° 2024/04*

**RAPPORTEURS : Claude PHILIP et Florian ANDRE**

**EXPOSENT**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Robert GUEMACH s'est porté acquéreur par courrier du 13 décembre 2022 de la parcelle ZC 519 située dans les prés. Ce monsieur avait échangé avec la mairie ce terrain en 2012 et aujourd'hui souhaite acheter ce qui était sa parcelle au départ.

**PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoint du 7 février 2024,

Vu l'avis du DOMAINE N° 12424552 en date du 14 décembre 2023 qui confirme la valeur du terrain à 1500 €,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la vente à 1500 €, les frais et les droits sont à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à ce dossier.
- 

Jacques BARAC demande la raison de l'échange initial.

Florian ANDRE explique qu'il l'avait échangé pour permettre à ses clients de se garer et que sur la parcelle qu'il achète il souhaite planter des arbres fruitiers.

**DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.		
Pour	19	

## POINT N°6

### **OBJET : ACCORD DE PRINCIPE : JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LAZISE, COMMUNE VITICOLE ITALIENNE**

*Pièce jointe : circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018*

*Délibération N° 2024/05*

#### **RAPPORTEURS : Claude PHILIP et Florian ANDRE** **EXPOSENT**

Monsieur le Maire présente l'opportunité de mettre en place un jumelage avec la ville de LAZISE, en Italie.

Le principe de jumelage repose historiquement sur la volonté de renforcer le sentiment Européen dont le dialogue entre les citoyens est le principe fondateur. Les objectifs sont multiples :

- Tisser des liens d'amitié

Les notions de partage, d'amitié et de compréhension mutuelle sont au cœur des projets de jumelage. Un jumelage vient sceller une envie de travailler ensemble, le plus souvent en coopérant dans le domaine de la culture, du tourisme ou de l'éducation. Il repose sur un double engagement : celui de la collectivité, et celui des habitants.

Exemples :

- *Échanges de collégiens et de lycéens durant l'année scolaire pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères, ou de stagiaires pour des jobs saisonniers ;*
- *Organisation de voyages à l'occasion d'événements particuliers, rencontres entre associations ;*
- *Tenue de colloques ou de conférences,*
- *...*

- Partager des intérêts communs

La viticulture fait partie des intérêts communs des 2 villes TAVEL et LAZISE avec des synergies à développer autour des pratiques, marchés, expositions... En effet, les 2 villes sont productrices de vins d'appellation d'origine contrôlée, rosé pour TAVEL et bardolino chiaretto pour LAZISE.

Monsieur le Maire explique qu'à ce stade, c'est la recherche d'un accord partagé qui est souhaité pour lancer la démarche officielle auprès de Monsieur le Préfet auprès de qui il est nécessaire de faire une déclaration. Celui-ci devra saisir ensuite, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, la commission qui a été créée par le décret de 1956 pour conseiller, accompagner la collectivité dans la démarche.

#### **PROPOSITION**

VU le code des collectivités,

VU la circulaire N°INTB1809792C du 24 mai 2018,

Monsieur le Maire propose de valider le principe de déclaration pour la mise en place d'un jumelage avec la commune de LAZISE auprès de la Préfecture.

**DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
<b>Contre</b>		
<b>Abst.</b>		
<b>Pour</b>	19	

## POINT N°7

### **OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS LIES AUX DEPLACEMENTS D'ELUS DANS LE CADRE DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LAZISE**

**Délibération N° 2024/06**

**RAPPORTEUR : Claude PHILIP**

#### **EXPOSE**

Dans le cadre du projet de jumelage avec la ville de LAZISE, il est nécessaire de prévoir et d'autoriser les remboursements de frais liés aux relations extérieures.

Le déplacement préalable des représentants des deux communes est nécessaire à tour de rôle pour déterminer :

- Les accords sur le cérémonial ;
- Les accords d'intention ;
- La rédaction éventuelle d'une convention de jumelage ;
- Les modalités financières de séjour de chaque délégation.

L'article L. 2123-18 permet au conseil municipal de décider de rembourser les frais exposés par un élu local au titre de la mission qui lui a été préalablement confiée par mandat spécial.

Monsieur le Maire explique que la délibération sur le remboursement des frais doit être antérieure à la délibération qui actera le jumelage. Aucune rétroactivité ne peut être appliquée dans ce cas, il est donc nécessaire de prévoir cette mesure dès maintenant.

#### **PROPOSITION**

VU le code des collectivités,

VU la circulaire N°INTB1809792C du 24 mai 2018,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder aux remboursements des frais liés au projet de jumelage pour les élus engagés dans la démarche.

#### **DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

<b>Vote</b>	<b>Nombre</b>	<b>NOMS</b>
<b>Contre</b>		
<b>Abst.</b>		
<b>Pour</b>	19	

## POINT N°8

### **OBJET : DENOMINATION POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE PARKINGS** ***Délibération N° 2024/07***

#### **RAPPORTEUR : CLAUDE PHILIP & Franck BOURGADE**

#### **EXPOSENT**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer 2 parkings communaux pour qu'ils soient référencés au niveau du SIIG et identifiés par les GPS.

Il s'agit :

- Parking derrière la Chapelle Saint FERREOL, chemin des Oliviers :
- Parking situé rue Frédéric MISTRAL/rue du TOMPLE

#### **PROPOSITION**

VU la réunion Maire/Adjoints du 11 janvier 2024,

Monsieur le Maire propose :

- Parking derrière la Chapelle Saint FERREOL, chemin des Oliviers :

Il est proposé : parking de la chapelle ou parking des Oliviers

- Parking situé rue Frédéric MISTRAL/rue du TOMPLE

Il est proposé : parking du TOMPLE ou parking du centre

#### **DÉCISION**

Monsieur le Maire met au vote les différents noms :

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Parking derrière la Chapelle Saint FERREOL</b>			
Parking de la chapelle	<b>18</b>	<b>1</b>	
Parking des Oliviers			
<b>Parking situé rue Frédéric MISTRAL/rue du TOMPLE</b>			
Parking du TOMPLE	<b>8</b>		
Parking du centre	<b>11</b>		

Le conseil municipal, entendu l'exposé valide les 2 noms des parkings :

- Parking de la chapelle.
- Parking du centre.

## POINT N°9

### **OBJET : TRANSFERT DES VOIRIES PRIVEES DES LOTISSEMENTS VALLONGUE ET GENESTIERE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – relance de la démarche**

*Pièces jointes : délibération N°40/2017 du 4 juillet 2017 portant sur le transfert de voies privées dans le domaine communal*

*Délibération N° 2024/08*

**Rapporteur : Claude PHILIP**

### **EXPOSE**

Depuis plusieurs décennies, les lotissements de Vallongue et de la Genestière se situent dans le domaine privé et n'ont pu être intégrés dans le domaine public communal.

En 2017, une délibération a été prise pour confirmer la volonté politique de ce transfert et lancer une enquête publique. Un contentieux au Tribunal administratif a ajourné ce projet de transfert.

En 2024, la commune renouvelle son intention de relancer une procédure pour le transfert des voiries, en mettant en place une nouvelle enquête publique, portant sur les voies et réseaux suivants :

Nom de voie
Rue Bellevue
Rue des Chênes Verts
Rue des Pins
Rue Saint-Louis
Rue du 11 Novembre

Une fois le transfert effectif, un relevé par un géomètre expert viendra définir précisément l'emprise des surfaces concernées.

### **PROPOSITION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L 318-3,

Vu la réunion d'information auprès des propriétaires concernés le 28 Avril 2017,

Vu la délibération N°40/2017 du 4 juillet 2017,

Vu l'avis favorable lors de la réunion Maire-Adjoint du 1<sup>er</sup> février 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** de relancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Tavel sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie définies ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal,

- **DE PERMETTRE** à Monsieur le maire de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents et l'acte à venir.

Richard BERMOND GONNET Anne-Marie MARTINEZ – ANDRIER et Céline CHARLES ne prennent pas part au vote.

**DÉCISION**

Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE** la proposition susmentionnée par :

Vote	Nombre	NOMS
Contre		
Abst.		
Pour	16	



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

Date	Liste des délibérations conseil municipal N°1	N° délibération	Décision
		Approuvée	Rejetée
29/02/2024	Exonération des taxes d'occupation du domaine public sur l'année 2024	2024/01	x
29/02/2024	Non souscription à l'augmentation de capital de la SPL et renonciation au droit préférentiel de souscription en totalité	2024/02	x
29/02/2024 2023/75	Demande de subvention à l'état pour les travaux « ancien chemin de LIRAC » annule et remplace la délibération	2024/03	x
29/02/2024	Vente d'un terrain agricole cadastré ZC 519 pour 1500m2 au lieu-dit « Les prés »	2024/04	x
29/02/2024	Jumelage avec LAZISE, commune viticole italienne	2024/05	x
29/02/2024	Remboursement de frais liés aux déplacements d'élus dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales	2024/06	x
29/02/2024	Dénomination pour l'attribution des noms des parkings de la chapelle et du Tomple	2024/07	x
29/02/2024	Transfert des voiries privées des lotissements Vallongue et Genestière dans le domaine public communal	2024/08	x

Monsieur le Maire de TAVEL, le .....

## POINT N° 10

### **OBJET : RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- **Vente d'un terrain du lotissement le TAVELLET** : Contreproposition à 127 000 € acceptée

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le:

ID : 030-213003262-20240229-PV29022024-AU

## POINT N°11

### OBJET : QUESTIONS ORALES

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**1. Survol de TAVEL par les avions de PUJAUT** : Monsieur Florian ANDRE avait demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

**2. Travaux :**

- Rénovation de la mairie : réception des travaux en cours déménagement prévu le 13 et 14 mars.
- Travaux RD4 : Monsieur le Maire informe d'un retard lié aux compétences de la CAGR sur le pluvial. Une fin des travaux est espérée au mois d'avril.
- Report de la rénovation de la cour de l'école maternelle : faute de réponse sur l'accord des subventions notamment sur le Fond vert pour les travaux de désimperméabilisation et de ré végétalisation. Les décisions gouvernementales annoncent la réduction de son budget de 10 milliards d'euros avec un impact annoncé sur le fond vert. Le projet est différé par prudence car la commune ne pourrait pas financer la totalité sur ses fonds propres ce chantier. Les travaux seront uniquement lancés lorsque les subventions seront notifiées avec les montants. Il est donc préférable de repousser son lancement.

**3. Urbanisme**

- Saisie du Préfet sur les contentieux liés aux permis de construire obtenus au Tribunal Administratif. Pour rappel, les pétitionnaires obtiennent au TA la possibilité de construire hors zone à urbaniser et hors future zone AU ou U du PLU. L'étude GERI CEREG demandée par les services de l'Etat qui permet de motiver les décisions d'urbanisme est déclarée sans valeur par le TA.
- Jugement du Tribunal Administratif – affaire Michel MALBOS : annulation de paiement de l'astreinte demandée mais exigence que la commune verse un défraiement d'un montant de 1000 € à Monsieur MALBOS.
- PLU : pétitions pour que le classement des parcelles voisines aux jardinets soient non constructibles et mis en Uj.
- Réunion présentation du projet FRAISSINET le 5 mars à 18H salle du conseil municipal
- Collectif de VALINIERES

**4. Communication :**

- 1 Gazette en mars et 1 en mai

**5. Evènementiel :****3.1 Les animations à la bibliothèque : Marguerite LE BIHAN****Mars 2024      Mois des mangas**

Samedi 10H à 12H - effectif 12 enfants à partir de 8 ans – Ateliers manga en 3 étapes – « Manga : Ton héros et son pokémon » avec Isabelle MATSUBARA

1. Atelier 1 : samedi 2 mars – dessine ton héros manga !
2. Atelier 2 : samedi 9 mars – conçoit le visage expressif de ton personnage
3. Atelier 3 : samedi 16 mars – Crée ton animal imaginaire de compagnie

**Avril 2024      Les oiseaux**

1. Exposition sur les oiseaux prêtée par la DDLL tout le mois d'avril
2. Atelier aquarelle : samedi 6 avril 2024 : 8/10 personnes, à partir de 10 ans - 9H30 à 12H avec Mathilde GUILLOT
3. Découverte des oiseaux (reconnaitre les chants, les nommer...) dans leur environnement naturel : samedi 20 avril 2024 – 9H à 12H avec LPO

4. Atelier « Jeu des oiseaux » avec KAZAJEUX : samedi 27 avril 2024 de 10H à 12H

Envoyé en préfecture le 05/03/2024  
Reçu en préfecture le 05/03/2024  
Publié le 05/03/2024 à 08:10  
ID : 030-213003262-20240229-PV29022024-AU

**Mai 2024      Les fleurs**

1. Découverte des fleurs de la garrigue, botanique médicinale et comestible le samedi 4 mai de 9H30 à 12H – 15 personnes à partir de 12 ans avec Christine de l'association « La patte d'araignée »
2. Atelier aquarelle : samedi 18 mai - 8/10 personnes, 9H30 à 12H à partir de 10 ans avec Mathilde GUILLOT, aquarelliste
3. Ikebana : compositions florales selon l'esprit japonais ! avec Isabelle MATSUBARA : samedi 25 mai 2024 de 10H à 11H30 - 8 personnes - Enfants 8/15 ans

**Juin 2024      Exposition Pierre CAYOL**

**3.2 Les soirées Foodtrucks : Marguerite LE BIHAN**

- **Mercredi 5 juin : SOIREE FOODTRUCK : MARCO ET DORIAN**
- **Mercredi 12 juin : SOIREE FOODTRUCK : COCKTAIL FLAMENCO - Flamenco**
- **Mercredi 3 juillet : SOIREE FOODTRUCK : LES MILANOS MESSENGERS – Rock, blues, country**
- **Mercredi 31 juillet : SOIREE FOODTRUCK : DONA LÒ SAMBA – Samba de Rio**
- **Mercredi 14 août : SOIREE FOODTRUCK : CHABADAS TRIO – Pop, fun, jazz et variété**
- **Mercredi 28 août : SOIREE FOODTRUCK : ROUTE66**

**3.3 L'agenda : Pascale HERNANZ**

- **Vendredi 15 mars : SAINT PATRICK à la salle des fêtes avec l'APE**
- **Samedi 16 mars à 14H30 : REUNION D'ECHANGES SUR LA NOUVELLE ASSOCIATION DU TEMPS LIBRE à la salle des fêtes**
- **Samedi 23 mars : CARNAVAL AVEC ANIM TAVEL**
- **Samedi 30 mars : SPECTACLE GRAND VERT**
- **Dimanche 14 avril : CONCERT CHORALE**
- **Samedi 27 avril : BALADE POEME SUR LE THEME DE LA GRACE**
- **Lundi 20 mai à 13H : CONCOURS DE PETANQUE**
- **Jeudi 30 mai : sortie séniors au château d'IF**
- **Samedi 1<sup>er</sup> juin: FETE DES JARDINS**
- **Mardi 4 juin : SPECTACLE DE THEATRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**
- **Mercredi 5 juin : SOIREE FOODTRUCK**
- **Mercredi 12 juin : SOIREE FOODTRUCK**
- **Jeudi 13 juin : SPECTACLE DE THEATRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**
- **Vendredi 21 juin à partir de 19H30 : FETE DE LA MUSIQUE AVEC LES RESTAURANTS DE TAVEL**
- **Vendredi 28 juin : FETE DES ECOLES**
- **Samedi 29 juin : LES 10 HEURES DE PETANQUE DE TAVEL**
- **Mercredi 3 juillet : SOIREE FOODTRUCK**
- **Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 juillet : FETE VOTIVE avec ANIM TAVEL**
- **Samedi 20 juillet : COULEUR TAVEL – les 10 ans !**
- **Vendredi 26 juillet : NUIT DES ETOILES**
- **Mercredi 31 juillet : SOIREE FOODTRUCK**
- **Mercredi 14 août : SOIREE FOODTRUCK**
- **Mercredi 28 août : SOIREE FOODTRUCK**
- **Samedi 21 et dimanche 22 septembre : JOURNEES DU PATRIMOINE SUR LE THEME DE L'EAU**
- **Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre : OCTOBRE ROSE**
- **Dimanche 13 octobre : TNT - TRAIL NATURE TAVEL**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 030-213003262-20240229-PV29022024-AU

- Vendredi 29 novembre : TELETHON
- Samedi 7 décembre 2024 : LES GRANDS ATELIERS DE NOËL
- Dimanche 8 décembre 2024 : NOEL A TAVEL

**Création d'une Association temps libre ag constitutive le 9 mars et 16 mars réunion d'info**

**La séance est levée à 20H00**



